

Lettre ouverte au Commissaire européen chargé de la pêche et des océans, Costas Kadis

Objet : Appel à l'interdiction du chalutage de fond dans les aires marines protégées européennes

Le 5 février 2025

Monsieur le Commissaire Kadis,

Nous vous adressons nos félicitations pour votre nomination au poste de commissaire chargé de la pêche et des océans et nos meilleurs vœux pour le mandat à venir et ses objectifs cruciaux.

L'Union européenne a prouvé à maintes reprises qu'elle pouvait donner l'exemple en matière de protection des océans. Au cours de l'année écoulée seulement, l'UE a galvanisé le soutien en faveur de l'interdiction de l'exploitation minière des grands fonds marins, mené des efforts pour ratifier le traité sur la haute mer et défendu la protection de l'Antarctique. Cependant, des lacunes importantes restent à combler.

Alors que vous entamez votre mandat, nous espérons travailler à vos côtés pour résoudre l'un des problèmes les plus urgents auxquels l'océan européen est confronté : la poursuite de la pratique du chalutage de fond dans les aires marines protégées (AMP). Le Pacte pour les océans représente une opportunité concrète pour que l'UE s'impose comme un leader mondial dans la transition durable du secteur de la pêche et qu'elle parvienne à aligner la protection de l'océan avec un secteur de la pêche véritablement durable.

À l'occasion de la prochaine conférence des Nations unies sur les océans à Nice et de la publication attendue du pacte européen sur les océans, cette question cruciale offre l'occasion d'un leadership audacieux pour aligner la politique de l'UE sur ses engagements mondiaux et restaurer la confiance dans les efforts de l'Europe pour gérer, maintenir et partager équitablement ses écosystèmes marins.

En tant que membres de la campagne « [Protect Our Catch: La Voix de l'Océan](#) », composée de BLOOM, Blue Marine Foundation, Empesca't, Environmental Justice Foundation, Oceana, Only One, Seas At Risk et Tara Ocean Foundation, ainsi que de représentants de la pêche artisanale, nous souhaitons vous souhaiter officiellement la bienvenue dans vos nouvelles fonctions de commissaire européen chargé de la pêche et des océans.



Collectivement, nos organisations cumulent plusieurs dizaines d'années d'expérience dans le domaine de la santé et de la prospérité de l'océan. Ils allient expertise scientifique, défense des intérêts de la population, pêche durable et leadership politique pour préserver la biodiversité marine, lutter contre le changement climatique et soutenir la sécurité alimentaire durable.

Nous sommes impatients de discuter de cette question avec vous et de vous présenter notre travail, nos recommandations et nos scénarios de transition, dans l'espoir que cela puisse marquer le lancement d'un débat public sur les leviers dont dispose l'UE pour concilier la protection de l'océan et la justice sociale dans le secteur de la pêche.

Nous sommes conscients de l'évolution du paysage politique en Europe, qui met de plus en plus l'accent sur la croissance économique, l'emploi et le développement. Ces priorités ne vont pas à l'encontre d'une interdiction du chalutage de fond dans les aires marines protégées, mais sont en fait directement alignées. Cette pratique destructrice compromet les moyens de subsistance des petits pêcheurs et des communautés côtières, qui sont essentiels au tissu économique et social de l'Europe. Les zones strictement protégées augmentent la biomasse halieutique^[1] de plusieurs ordres de grandeur et contribuent à l'atténuation des effets du changement climatique. En restaurant les écosystèmes marins et en garantissant une pêche durable, nous pouvons soutenir des économies côtières florissantes, créer des opportunités plus équitables pour les petits pêcheurs et assurer une sécurité alimentaire européenne à long terme.

Le chalutage de fond ravage les écosystèmes marins, dévastant la biodiversité et détruisant les habitats vitaux des fonds marins, et il contribue aux émissions de gaz à effet de serre en perturbant les sédiments marins riches en carbone et en s'appuyant sur des méthodes subventionnées à forte consommation de carburant.

Ce qui est encore plus problématique, c'est que cette pêche est réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne, par le biais de subventions préjudiciables au secteur qui favorisent la pêche industrielle destructrice au détriment des pêcheurs artisanaux et des pêcheurs à faible impact. Mettre fin au chalutage de fond dans les AMP n'est pas seulement une victoire pour l'environnement, c'est une victoire pour les poissons, les pêcheurs et leurs communautés, l'économie, le budget européen et le climat.

Malgré le plan d'action de l'UE intitulé « Protéger et restaurer les écosystèmes marins pour une pêche durable et résiliente », publié en février 2023, qui appelle les États membres à élaborer des feuilles de route nationales pour éliminer progressivement cette pratique destructrice d'ici à la fin de 2024, des progrès substantiels font toujours défaut.

¹ <https://scientiamarina.revistas.csic.es/index.php/scientiamarina/article/view/5526>



Certains États européens, comme la Suède, ainsi que le Royaume-Uni, ont déjà pris des mesures pour restreindre le chalutage de fond, ce qui montre qu'il est possible de prendre des mesures décisives. Pourtant, le chalutage de fond reste omniprésent dans les AMP européennes, ce qui mine la confiance dans ces zones dites « protégées » et met en péril l'avenir de la pêche artisanale et durable de l'UE, ainsi que la crédibilité de l'UE en tant que chef de file de la conservation des océans.

Nous demandons instamment à la Commission européenne de prendre des mesures rapides et significatives pour résoudre ce problème. Le chalutage de fond dans les AMP est déjà incompatible avec les lois européennes existantes, telles que la directive Habitats. Le pacte pour les océans devrait garantir la mise en œuvre de ces mesures via :

- + La mise en œuvre du plan d'action pour le milieu marin (« Plan d'action de l'UE pour la protection et la restauration des écosystèmes marins en vue d'une pêche durable et résiliente » publié en février 2023) dans toutes ses dimensions, et en particulier éliminer progressivement le chalutage de fond dans les zones marines protégées et assurer une transition équitable vers une pêche à faible impact.
- + l'application de la directive Habitats^[2] afin de garantir une véritable protection des AMP, libres de toute pratique destructrice, comme le chalutage de fond, et faire en sorte que ceux qui enfreignent la législation européenne rendent des comptes.

L'opinion publique européenne est de plus en plus favorable à un renforcement de la protection du milieu marin. En effet, les sondages indiquent que 90 % des personnes interrogées estiment que les aires marines protégées sont essentielles à la préservation de la biodiversité marine et que 73 % d'entre elles se prononceraient en faveur de l'interdiction du chalutage de fond dans les aires protégées.^[3] En prenant des mesures décisives pour interdire le chalutage de fond dans les AMP, la Commission européenne peut démontrer son engagement en faveur de la conservation du milieu marin, de la biodiversité et des moyens de subsistance des communautés côtières.

Nous avons confiance en votre leadership et en la capacité de l'UE à saisir ce moment pour réaliser des progrès durables pour la santé de nos océans et des personnes qui en dépendent, et nous nous réjouissons de continuer à travailler avec vous sur cette tâche vitale.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de nos salutations distinguées.



² The 1992 [Habitats Directive](#) establishes a protection framework for both marine and terrestrial biodiversity in Europe, and creates a network of protected areas, known as Natura 2000, which Member States have to manage effectively in order to achieve specific conservation objectives

³<https://seas-at-risk.org/press-releases/most-eu-citizens-want-political-leaders-to-prioritise-ocean-protection-and-to-ban-bottom-trawling-in-marine-protected-areas-new-polls-reveal/>